

HAUT-VULLY, JORESSENS 10

Petit coin de paradis!

REF. JORESSENS



Découvrez ce havre de paix, entouré d'arbres fruitiers et d'une nature verdoyante. Un vrai coup de cœur !

Cette jolie maison, pleine de charme se situe à Joressens, petit hameau de la Commune de Lugnorre. Construite en 1939, elle a été rénovée en 2004. Une partie de ses 1606 m2 de terrain est en zone à bâtir tandis que l'autre est en zone "non constructible". L'espace extérieur est vraiment très agréable.

Elle se compose d'un grand sous-sol avec chaufferie, buanderie, cave, garage et espace de rangement. Au rez, vous trouverez un hall d'entrée, une cuisine avec salle à manger, un salon, une petite chambre/bureau et une salle de douche. A l'étage, se trouvent deux chambres, un espace cuisine/séjour avec une mezzanine et une salle de bain.

La maison est seine et bien construite. Toutefois, un rafraichissement est à prévoir. Pour les amateurs de rénovations/transformations, le potentiel est intéressant.

La Commune

Suite à l'acceptation de la votation du 8 mars 2015 sur la fusion du Haut-Vully et du Bas-Vully, ces deux Communes n'en forment plus qu'une, celle de Mont-Vully et ce dès le 1er janvier 2016.

La Commune de Mont-Vully est une commune du canton de Fribourg située dans le district du Lac, petit coin de paradis au bord du lac de Morat. Elle se situe à la limite dans cantons de Vaud (8 km), Neuchâtel (20 km) et Berne (30 km).

Le plus haut point du Mont-Vully culmine à 653m d'altitude. C'est au haut de cette colline (place du signal) que vous aurez la chance de contempler le magnifique panorama sur les Alpes ainsi que les 3 lacs qui l'entourent à savoir: le lac de Morat, lac de Neuchâtel et le lac de Bienne.

Un aspect non négligeable est la fiscalité de la Commune. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est à 58% et la contribution immobilière à 1.5 % de la valeur fiscale.



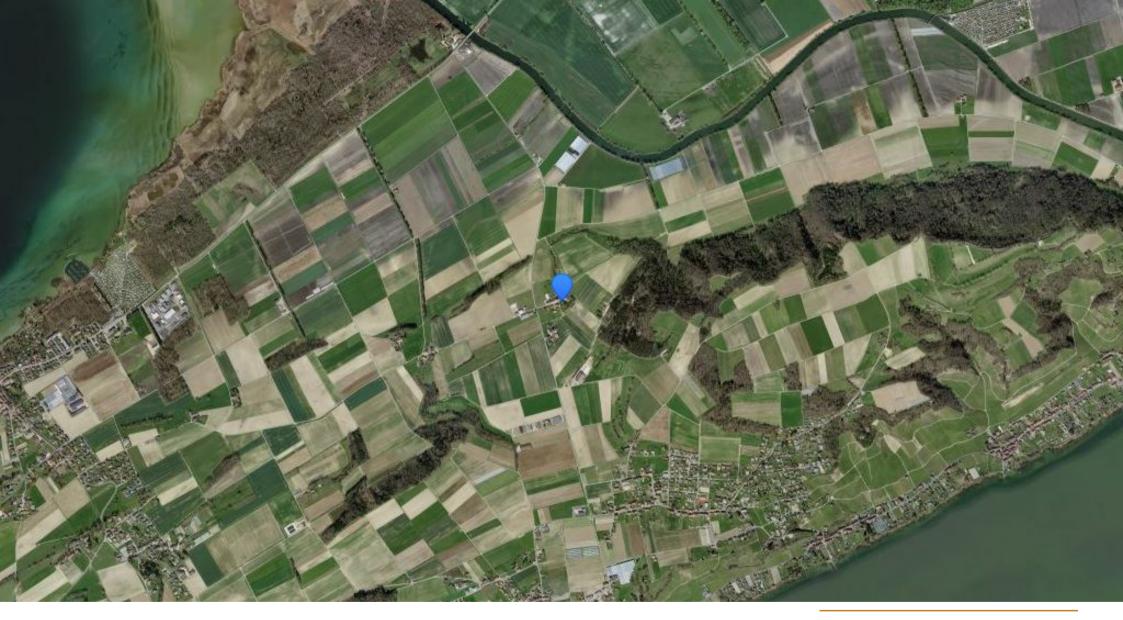
Référence	Joressens
Quartier	Haut-Vully
Catégorie	Maison
Prix	CHF 880'000
Surface du terrain	1'606 m²

Volume	1'012 m³
Vue	Campagne, Champêtre
Construction	1939
Rénovation	2004
Etat	A rafraîchir

Calme
Radiateur
Mazout
A convenir









Courtier en charge

Steve Progin +41 76 708 98 88 steve.progin@progin-grangier.ch

Progin & Grangier Immobilier Sàrl Rte de Riaz 92 - 1630 Bulle www.progin-grangier.ch Document créé le 18 octobre 2021

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.



Registre foncier du Lac RFLac Grundbuchamt des Seebezirks GBSee

Données « Intercapi » Bien-fonds Mont-Vully (secteur Haut-Vully) / 1320 Cet extrait n'a aucun effet juridiquement valable!

Etat descriptif de l'immeuble

Commune politique 2284.FR228111 Mont-Vully (secteur Haut-Vully)

Tenue du registre foncier fédérale Numéro d'immeuble 1320 Forme de registre foncier fédérale

E-GRID CH 97948 22310 40

Surface 1'606 m², Mensuration fédérale

Mutation

Numéro(s) plan(s): 22

Part de surface grevée

Désignation de la situation Joressens
Couverture du sol Place
Pré

Bâtiments/Constructions Habitation individuelle Joressens 10 Garage Joressens 10

Remise Joressens 10a

Mention de la mensuration officielle

Observation

Immeubles dépendants Aucun(e)

Propriété

Propriété individuelle

Brinkmann Jean-Albert, 10.09.1944, 05.04.1976 014-50'897 Achat

01.12.1986 014-RP Remaniement parcellaire

Mentions (Uniquement mentions publiques selon l'Art. 26 al. 1 c de l'Ordonnance sur le registre foncier)

01.12.1986 014-RP Amélioration foncière, remaniement ID.014-

2003/001213

23.10.1990 014-NM Point(s) fixe(s) de mensuration ID.014-2008/001225

Servitudes

Aucun(e)

Charges foncières

Aucun(e)

Annotations

(Droit de profiter des cases libres, voir droits de gage immobilier)

Selon le registre foncier

Droits de gage immobilier

Selon le registre foncier

Affaires en suspens

Affaires du géomètre jusqu'au 27.04.2021 Aucun(e) Affaires du registre foncier jusqu'au 26.04.2021 Aucun(e)

Explications:

1. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.

2. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": C=charge; D=droit; CD=charge/droit; DI=droit sans contre-écriture ou sans contre-écriture complète au fonds servant.

3. ID = numéro d'identification, R = radiation d'un droit

Cet extrait a été imprimé le 28.04.2021 avec les options suivantes:

Données historiques: Non affiché Numéro de radiation: Non affiché Structure détaillée de la propriété: Non affiché Affiché ID des autres droits: ID des gages immobiliers: Non affiché Tous les titres de droit: Affiché Extrait détaillé des autres droits Affiché Extrait détaillé des gages immobiliers: Affiché



COMMISSION D'ESTIMATION DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE DES BATIMENTS

No assuré District Commune 29756 Lac

292

Haut-Vully

No rue

No bâtiment

No entrée bât.

148 10

PROTOCOLE ET DECISION D'ESTIMATION

Propriétaire

Brinkmann Jean-Albert

Adresse

Joressens 10

NP et localité

Lugnorre

Pays

CH

Régie ou administrateur 1789

PPE

Non

F

Cadastre folio

Le(s) même(s)

Article

Langue

1'320

Propriétaire du fonds Géomètre

Figure-t-il au plan?

Coordonnées

Bättig & Associés SA 571.380/201.160

Faut-il modifier le plan

Oui

Non

Commune

Haut-Vully **Joressens**

Altitude District

465 Lac

Lieu-dit ou nom rue Motif de l'estimation

Amélioration/ Transformation

Date avis ECAB Début des travaux

02.12.2004

No du permis constr. Date du permis

89/0865/0269 01.06.1989

Fin des travaux

01.01.2004 30.03.2004

Code AEAI

20.1

4

Affectation

Maison familiale

1

Plan folio

22

Bâtiment protégé classe

Nbr. niveaux Risques spéciaux no.

% soumis

Non

Risque industriel

Classe

Non 2

Situation Indexation

Nbr apparts.

Non contigu(e) Oui

Etat du bâtiment

Bon

Mur coupe-feu

Non Paratonnerre

Non Non Ascenseur Sprinkler

Non

Détection

Non

Parafoudre

Non

Non

Type de chauffage

Citerne

Huile Intérieure

Exclusion éléments naturels

Motif exclusion

Nouvelle estimation

Ancienne estimation

Date d'estimation Estimation de base

19.01.2005 544'000 17.07.1990 400'000

Suppl. valeur à neuf

 $\frac{0}{0}$

544'000

1'012

Valeur assurée Investissement 51'000 0/0

493'000

916

1990-2004

Année de construction

1939 de transformation

Remarques:

M3

Plus de stockage de produits inflammables

Voir annexe: Extrait de dispositions légales

RECLAMATION Reçu à l'ECAB le

3 1 MARS 2005

La commission d'estimation

Le (Vice) Président

Contrôle direction

Patrick Schouwey

Adolf Franz

Patrick Schouwey

Bureau: Patrick Schouwey Vice-Président de la Commission d'estimation des bâtiments du Lac

3280 Meyriez

Enregistrement TED

Détail cubage: page(s) suivantes(s) A1 002 z 0409 - 50000

Envoyé pour notification le 21.01.2005



COMMISSION D'ESTIMATION DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE DES BATIMENTS

No assuré District Commune 29756 Lac 292

Haut-Vully

No rue 148
No bâtiment 10

No bâtiment No entrée bât.

PROTOCOLE ET DECISION D'ESTIMATION

Désignation	PV	Longueur	Largeur		Opérat.	Hauteur	Cube	P/Unité	Surpr.	TOTAL Fr.
Sous-sol:		I		 	 		 		1	
Dépôt, cave, chauffage		8.75	10.00	! !		2.80	245	320	I I	78'40
Annexe dépôt-garage		7.70	7.20			3.50	194	400		77'60
, ,				I I						,,,
Rez-de-chaussée + 2 étages :	i i			I I		I				
Habitation		8.75	10.00	I I	I I	6.30	551	640	İ	352'640
Entrée et hall		1.40	3.20			4.00	18	620		11'160
Escalier entrée extérieur		3.50	1.00		 	1.00	4	800		3'20
Fenêtre de toiture 60/100				* 	5.00		 	1'800	 	9'00
	1 1									
	1 1	 							 	
Total	ii						1'012 M3	526 FR/M3		532'000
Installations diverses							Qté.	P/Unité	,	TOTAL Fr.
Aucune installation										
							- I			
Total									1	
Installations de chauffage							Qté.	P/Unité		TOTAL Fr.
Citerne prismatique 4000 litres avec	bac						1 !	4'000		41000
Chaudière à huile combinée, 30 kw,		1972				i i	1	5'000		4'000 5'000
Brûleur	ainice	1772				<u> </u>	1			3'000
Aucune autre installation							1	3 000		3 000
Total						i	i		İ	12'000
Installations sanitaires							Qté.	P/Unité		TOTAL Fr.
Aucune installation						 			 	
·						 	 		 	
Total						1			1	
TOTAL										
						TOTAL				544'000
						TOTAL	ARRON	DI A		544'000
						PRIX M	OYEN M	13 Fr.		538



COMMISSION D'ESTIMATION DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE DES BATIMENTS

No assuré District Commune 29756 Lac 292 Haut-Vully

No rue No bâtiment No entrée bât. 148 10

PROTOCOLE ET DECISION D'ESTIMATION

Propriétaire

Brinkmann Jean-Albert

Adresse NP et localité Joressens 10

1789

Lugnorre

Pays

CH

Régie ou

administrateur

PPE Langue Non

Cadastre folio

Propriétaire du fonds

Le(s) même(s)

Article

1'320

Géomètre

Bättig & Associés SA

Figure-t-il au plan? Faut-il modifier le plan Oui

Coordonnées

571.380/201.160

Altitude

Non 465

Commune Lieu-dit ou nom rue Haut-Vully

District

Lac

Motif de l'estimation

Joressens Revision

Date avis ECAB

02.12.2004

No du permis constr. Date du permis

Début des travaux Fin des travaux

Code AEAI

90.5

3

Affectation

Abri pour outils de jardin

Nbr apparts.

Bâtiment protégé classe

Non

Nbr. niveaux Risques spéciaux no.

% soumis Situation

Non contigu(e)

Etat du bâtiment

Risque industriel Classe

Non Indexation

Oui

Bon

Mur coupe-feu Paratonnerre

Parafoudre

Non Non Non

Non

Ascenseur Sprinkler

Non Non

Plan folio

Détection Type de chauffage Non Aucun

Exclusion éléments naturels

Motif exclusion

Citerne

Aucune

Nouvelle estimation

Ancienne estimation

Date d'estimation 19.01.2005 17.07.1990 Estimation de base 5'000 4'000 Suppl. valeur à neuf

38

1990

Valeur assurée

5'000

0/0

4'900

38

Investissement

M3

Année de construction

de transformation

Remarques:

RECLAMATION

Voir annexe: Extrait de dispositions légales

Reçu à l'ECAB le

La commission d'estimation

Le (Vice) Président

Contrôle direction

Patrick Schouwey Adolf Franz

Patrick Schouwey

Bureau: Patrick Schouwey Vice-Président de la Commission d'estimation des bâtiments du Lac

3280 Meyriez

Enregistrement TED

Détail cubage: page(s) suivantes(s)

Envoyé pour notification le 21.01.2005

A1 002 z 0405 - 50000



Désignation

COMMISSION D'ESTIMATION DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE DES BATIMENTS

PV Longueur

Largeur

No assuré District Commune

No rue

29756 Lac 292

Haut-Vully

148

PROTOCOLE ET DECISION D'ESTIMATION

No bâtiment 10 No entrée bât. Opérat. Hauteur Cube P/Unité Surpr. TOTAL Fr.

1-			The Profession	ľ	1 2 7 7 7	1 1 1 1 1		
Réduit de jardin	4.70	3.20	1 7	2.50	38	135	-	5'130
Reduit de Jardin	4.70	3.20		2.30	30	133		5 130
<u> </u>		i		1 262	13	13.18	2	
				#12				
		1	1.4 32 9	1				
			The same of	4		37	2	
7. S.							12	
		i		1				
						. 18°		
		!	!	i de la companya de l	A Property of the Control of the Con			
				1 9				
		<u></u>	i					
		i i		1		2		
		1	1 2					
	i	i	1	T Salara				
						81 (5.0)		
	i i	i		i				
		1						
				!				
			1	1				
		1	1	İ				
		ļ		i				
	1	1						
	i	i	T T	I				
Catal		I	1	1	20	125		#I4.20
Total					38	135		5'130

M3 FR/M3 **Installations diverses** P/Unité TOTAL Fr. Qté. Aucune installation

Total

Installations de chauffage		Qté. P/U	nité	TOTAL Fr.
			1	
Aucune installation			Į.	
			1	
			1	
		1	1	
		V		
	ĺ	i i	İ	
			1	
	į į	i	i	

Total

Installations sanitaires	Q	té. P/Unité	TOTAL Fr.
		<u> </u>	
Aucune installation			
Aucune instanation	i	iii	
	İ	i i	

Total

TOTAL		
	TOTAL Fr.	5'130
	TOTAL ARRONDI A	5'000
	PRIX MOYEN M3 Fr.	132



ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG

Portail cartographique du canton de Fribourg

Légende

Demandes de permis de construire en traitement

- Procédure ordinaire
- Procédure simplifiée

Secteurs soumis à PAD

- A l'étude
- En vigueur
- En modification
- En cours d'abrogation
- Suspendu
- Abandonné
- PAD à faire
 Zones à bâtir et périmètres

d'habitat à maintenir

- Zone centre
- Zone de centre protégé
- Zone résidentielle à haute densité
- Zone résidentielle à moyenne densité
- Zone résidentielle à faible densité
- Zone de résidence secondaire
- Zone mixte
- Zone d'activités
- Zone d'intérêt général
- Zone libre
- Zone de tourisme et loisir
- Autre zone à l'intérieur de la zone à bâtir
- Périmètre d'habitat à maintenir
- Zone réservée
 Zone de gravière
- Autre zone hors de la zone à bâtir

Limite cantonale

. .

Portail cartographique du canton de Fribourg Situation



7

Résultats

1 Parcelle

IDENTND_NUMBER_MD FR228111_1320

S

2 Zones à bâtir et périmètres d'habitat à maintenir

Abréviation communale ZHA

Nom de la zone Zone de hameaux

Type standard (Code) ZV

Type standard Zone centre

3 Immeubles en vigueur

Type Biens-fonds en vigueur/tt_translate>

Numéro 1320 Numéro de partie Null

EGRID CH979482231040

Superficie partielle 1606 Superficie totale 1606

(immeuble)

Numéro de commune 2284

(OFS)

Commune Mont-Vully

Secteur Mont-Vully (secteur Haut-Vully)

Lien vers le RF (FR) https://www.rf.fr.ch/rfpublic/AffProprioImm.jsp?lang=fr&EID=CH979482231040 https://www.rf.fr.ch/rfpublic/AffProprioImm.jsp?lang=de&EID=CH979482231040

Date de validation

technique

04.10.2006

Date de validation 01.11.2005

juridique

Identifiant de la mutation Migration

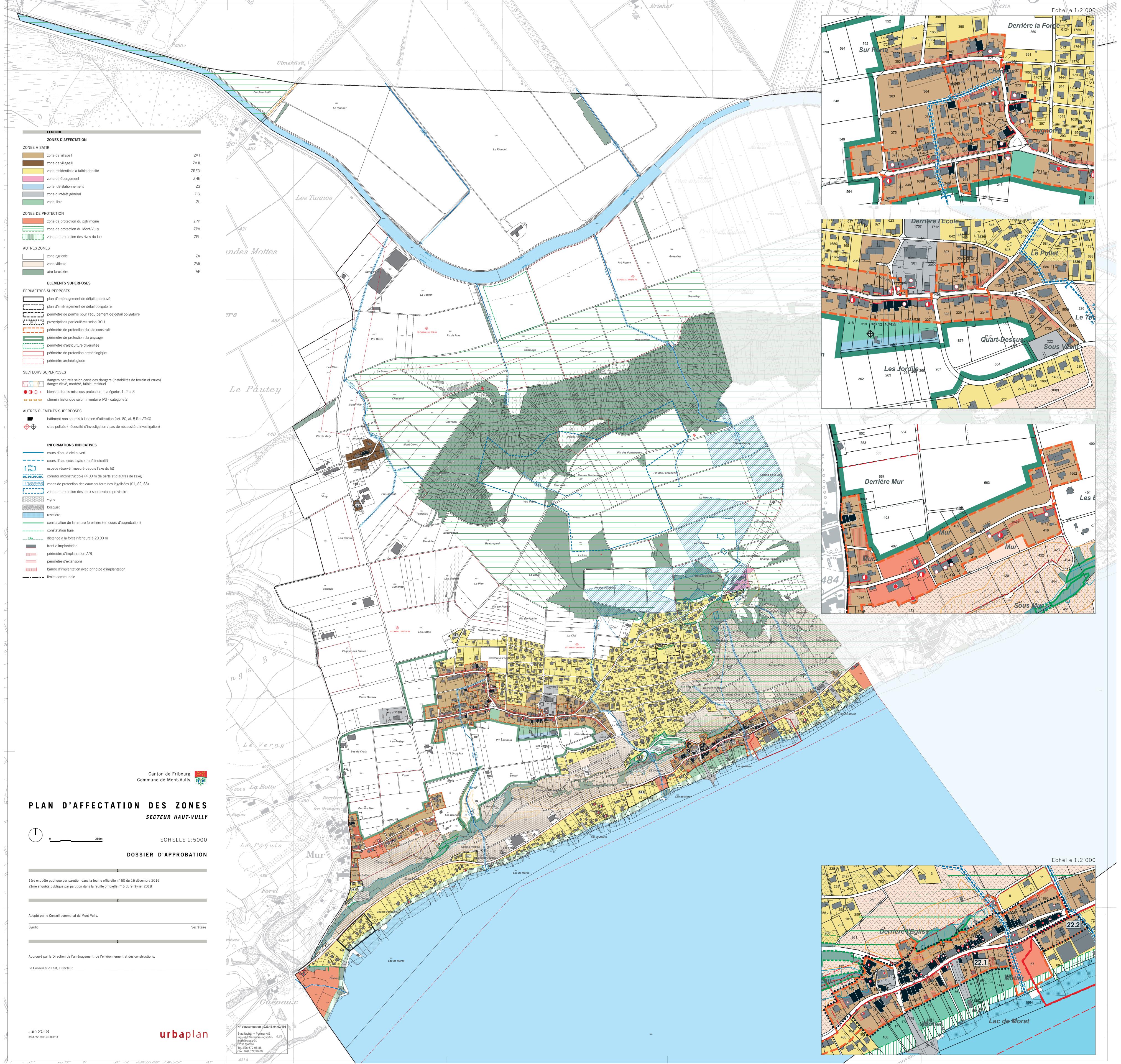
Statut <tt_translate key="Chargé BDMO et inscrit RF fédéral">Chargé BDMO et inscrit

RF fédéral</tt_translate>

Source BDMC

ID_BF FR228111_1320

FID_IM 1264391 FID_BF 1455477



Article 23 Zone de village II - ZV II

1. Destination Habitation

Activités de services Activités artisanales

2. Degré de sensibilité au bruit DS III selon l'OPB

3. Ordre des constructions Non contigu

4. Indice brut d'utilisation du

sol

IBUS = max. 1.00, un bonus de 0.25 est accordé pour les parkings souterrains ou

partiellement enterrés.

5. Indice d'occupation du sol IOS = max. 0.50

6. Hauteurs Secteur nord de la route :

Hauteur totale h = 12.00 m, Hauteur de façade hf = 7.00 m,

Hauteur de façade hf dès 10% de pente = 8.00 m

Secteur au sud de la route : Hauteur totale h = 8.00 m, Hauteur de façade hf = 6.50 m

Hauteur de façade hf dès 10% de pente = 7.00 m

7. Distances à la limite d = 6.00 m dans la partie nord et 4.00 m dans la partie sud

8. Architecture Le volume et le caractère architectural, la pente et la forme des toitures, les dimen-

sions, proportions et dispositions des ouvertures, les proportions entre les pleins et les vides, les matériaux de construction et les couleurs des bâtiments nouveaux doivent s'harmoniser avec les bâtiments voisins protégés ou caractéristiques. Cette prescription

s'applique également en cas de transformation.

9. Toiture Les toitures sont à deux pans ou de forme traditionnelle. Les toits à pans inversés sont

interdits.

Les toitures sont recouvertes de tuiles en terre cuite de teinte naturelle, de tuiles brunes

en fibro-ciment ou béton.

Les toits plats sont autorisés pour les constructions de peu d'importance au sens de

l'art. 85 ReLATeC.

10. Secteur à prescriptions

particulières

Secteur 23.1 A l'intérieur du périmètre indiqué au plan d'affectation des zones, les gabarits existants

doivent être maintenus.

11. Autres prescriptions En cas de superposition au plan d'affectation des zones avec le périmètre de protection

du Mont-Vully, les dispositions de l'article 20 du présent règlement sont applicables.

0564-RCU-180614.docx 16

